



Résiliation de mandat de gestion pour location saisonnière

Par **annieblue**, le **03/11/2010** à **14:01**

Bonjour,rnrnPropriétaire d'un logement dans le Sud j'ai donné en 2008 la gestion pour des dates précises-hors périodes réservées à la famille-à une agence britannique.Après quelques ennuis avec des locataires négligents (taches indélébiles, clés abandonnées au départ) et une remise en question périodique et pénible de nos réservations personnelles (période estivale très convoitée par leur service malgré notre refus), j'ai à ce jour voulu résilier mon mandat comme le préconisait l'article 2004 du CC.L'agence me réclame 1600 euros de frais marketing, signalés dans le contrat.J'estime cette prétention abusive.Que suis je en droit de faire ? Merci.

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **15:00**

C'est dans le contrat que vous avez signé ? Donc vous le saviez et avez signé en connaissance de cause